

Document de travail



Tables des matières

1. Manifestation	2
1.1 But	2
1.2 Durée	2
1.3 Lieu	2
1.4 Cadre	2
1.5 Animation	2
1.6 Programme et infrastructure	2
1.6.1 Sociétés locales et écoles	2
1.6.2 Sociétés hors des Breuleux	2
1.7 Publicité	2
2. Organisation	3
2.1 Sociétés locales et écoles	3
2.2 Commune	3
2.3 Caisse	3
3. Financement	3

Organisation Fête du Village

2345 Les Breuleux

1. Manifestation

1.1 But

Sous la dénomination « Fête du Village des Breuleux », se tient au moins 1 fois par année une fête dans les rues du village des Breuleux avec pour but de les animer au travers d'une palette d'animations tendant à satisfaire le plus grand nombre de villageois.

1.2 Durée

La manifestation se tiendra en principe le dernier week-end de septembre. Elle s'étendra sur le week-end, du vendredi au lundi pour autant que le lundi soit encore en septembre.

1.3 Lieu

La fête s'étendra au cœur du village, soit tout le long de la Grand-Rue et jusqu'à la hauteur de la ligne de chemin de fer ainsi que le long des rues adjacentes.

La Commission Fête du Village en coordination avec les sociétés/associations participantes s'efforcera de concentrer la manifestation sur un secteur raisonnablement délimité, de manière à créer une ambiance conviviale ainsi qu'une certaine homogénéité dans le périmètre de la fête, tout en offrant suffisamment d'emplacements pour les participants.

Exceptionnellement, la salle polyvalente de La Pépinière pourra être utilisée pour des activités particulières nécessitant du matériel spécifique. La réservation doit parvenir à l'administration communale au plus tard jusqu'à la fin mai.

1.4 Cadre

Toutes les sociétés et/ou associations désireuses de participer à la Fête du Village doivent s'annoncer jusqu'à la fin du mois de mai. C'est la Commune qui établit la liste définitive des participants.

1.5 Animation

Idéalement, la Fête du village cherchera des collaborations avec des événements sportifs et/ou culturels régionaux permettant d'augmenter la fréquentation (par exemple tour des Sommètres, etc.). Les rues seront animées par les sociétés et/ou associations participantes. Chacune est totalement libre d'organiser ses propres animations. Elles devront toutefois être annoncées jusqu'à la fin du mois de mai.

1.6 Programme et infrastructure

1.6.1 Sociétés locales et écoles

La Commune établit un programme général de la manifestation sur la base des informations des participants. Pour ce faire, les emplacements, heures d'ouverture, animations propres sont communiqués à la Commune jusqu'à la fin du mois de mai. Dans la même communication, elles feront part de leur besoin en infrastructure logistique tel que : bancs de foire, sonorisation, barrières de manifestation, etc. Chaque société/association reste responsable de son infrastructure.

1.6.2 Sociétés hors des Breuleux

Des sociétés, associations ou particuliers dont le siège ne se situe pas aux Breuleux peuvent émettre leur intérêt pour participer à la manifestation.

La Commune peut décider de leur ouvrir l'accès à la manifestation aux conditions usuelles (cf. point 3 « Financement »), en cas de manque d'intérêt des sociétés locales.

Cette décision sera soumise, pour aval, aux sociétés locales participantes.

1.7 Publicité

La Commune diffusera les informations concernant le programme de la manifestation sur son site internet.

Des affiches peuvent également être imprimées.

Organisation Fête du Village

2345 Les Breuleux

2. Organisation

2.1 Sociétés locales et écoles

Sont considérées comme sociétés locales :

- toutes les sociétés et/ou associations répertoriées auprès de la Commune des Breuleux ou dont le siège se situe aux Breuleux et qui acceptent les conditions relatives à l'organisation de la Fête du village reprises dans le présent document.

Les écoles désignent un représentant pour les diverses manifestations qu'elles comptent organiser.

2.2 Commune

La Commune, par le biais de son administration, se charge de l'appui logistique de l'organisation (courriel aux sociétés, tous-ménages, permis de débit, etc.).

2.3 Caisse

La gestion des finances de l'organisation de la Fête du village est occupée par un particulier.

3. Financement

Les sociétés et/ou associations membres des sociétés locales des Breuleux s'acquittent des montants suivants :

- tenue d'une guinguette : CHF 300.-
- tenue d'un bar : CHF 200.-
- sans participation active : CHF 100.-
- organisation d'une animation (payante ou pas) : CHF 0.-

Les sociétés et/ou associations **hors** des sociétés locales des Breuleux participantes à la manifestation s'acquittent quant à elles d'un montant de :

- tenue d'une guinguette : CHF 500.-
- tenue d'un bar : CHF 350.-
- organisation d'une animation (payante ou pas) : CHF 0.-

La Commune peut participer financièrement aux animations d'envergure (mur de grimpe, concert avec cachet, etc.) mises sur pied par les sociétés et/ou associations.

Les Breuleux, le XX.XX.XX